

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 21

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBORSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur CHERRIER (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 5/1 : PERSONNEL. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 6/1 du 22 Février 2024, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 22 Novembre 2023 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

.../...

DELIBERATION N° 5/1 DU 10 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241010-241010DE_5_1-DE

FEUILLE N° 2 S²LOW

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 6/1 du 22 Février 2024		
EMPLOIS FONCTIONNELS :			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	2
Directeur des Services Techniques	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	4	4	4
Attaché	7	8	7
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	2	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	2
Rédacteur	9	9	6
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	13	13	9
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	22	23	16
Adjoint Administratif	38	38	34

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 6/1 du 22 Février 2024		
FILIERE TECHNIQUE :			
Ingénieur Hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	2
Ingénieur	3	3	1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3
Technicien	7	7	5
Agent de Maîtrise principal	8	8	8
Agent de Maîtrise	7	7	6
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	3	3	3
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	36	36	30
Adjoint Technique	59	59	52
FILIERE SOCIALE :			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	3

DELIBERATION N° 5/1 DU 10 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241010-241010DE_5_1-DE

FEUILLE N° 3 

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	3
Agent Social	1	1	1
FILIERE SPORTIVE :			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	1
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 6/1 du 22 Février 2024		
FILIERE MEDICO-SOCIALE :			
Puéricultrice	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	1
FILIERE CULTURELLE :			
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine	1	1	1
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (Arts Plastiques)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	2	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (Arts Plastiques)	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 6/1 du 22 Février 2024		
FILIERE POLICE MUNICIPALE :			
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	1	1	1
Chef de service de Police Municipale	1	1	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	4	4	4
Gardien-Brigadier de Police Municipale	14	14	5

.../...

DELIBERATION N° 5/1 DU 10 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241010-241010DE_5_1-DE

FEUILLE N° 4 S²LOW

FILIERE ANIMATION :			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	1
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	2	2	2
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	4	4	2
Adjoint d'Animation	12	12	7
TOTAUX	310	312	240

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 29 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,

A.L. BUISSONNI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....